

**CERTIFICAT D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR
D'ÉTABLISSEMENT
OU DE SERVICE D'INTERVENTION
SOCIALE
(CAFDES)**

Diplôme de Niveau 7

Année 2026 - 2028

Délivré par l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)

www.irts-pacacorse.com

[Arrêté du 27 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale](#)
[Décret no 2022-1190 du 27 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale](#)

TABLE DES MATIERES

✕ LA PROFESSION DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT	3
✕ LA FORMATION DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT	5
✕ PLANIFICATION PREVISIONNELLE 2026-2028	11
✕ FINANCEMENT ET LIEU DE LA FORMATION	12
✕ L'ADMISSION EN FORMATION	13
✕ LA PROCEDURE D'INSCRIPTION.....	14

LA PROFESSION DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

Les enjeux actuels de l'Action Sociale dans cette période de crise économique, sociale et culturelle, ont complexifié la gestion des structures, établissements ou services du secteur social et médico-social et la mise en œuvre des projets d'interventions au service de groupes de populations particulièrement fragilisées par les effets de cette crise.

Ils ont modifié considérablement les conditions d'exercice de la fonction de direction. Le directeur a toujours été à l'interface entre des contraintes externes et internes qui pèsent sur les situations de travail et les besoins et attentes des populations concernées par les dispositifs d'interventions. On a toujours attendu de lui qu'il articule toutes les dimensions du projet d'établissement autour des finalités qui lui donnent sens et d'objectifs opérationnels, qu'il soit chef de projet social, animateur d'un collectif de travail au service d'une prestation de qualité. Aujourd'hui, le secteur de l'Action Sociale est affecté par des mutations importantes, en particulier celles liées à :

- l'évolution des politiques publiques qui insistent :
 - sur la nécessaire prise en compte de la décentralisation, de ses conséquences sur la répartition des compétences en matière d'action sociale et médico-sociales et le repérage des spécificités des territoires concernés,
 - sur la place à accorder aux bénéficiaires des prises en charge dans une visée éthique et opérationnelle fondée sur la solidarité et la dignité,
 - sur la nécessité de passer d'une logique de structure à une logique de prestation à la personne, amenant les dirigeants à décroiser leurs interventions et à animer des partenariats,
 - sur l'obligation d'élaborer un projet d'établissement et de le réévaluer régulièrement ;
- l'émergence de nouvelles problématiques de populations qui rend plus aléatoire, plus complexe et plus difficile la construction d'itinéraires d'insertion et sollicite la créativité des intervenants et l'adaptabilité des compétences et des qualifications.

Le directeur devra, à partir de la place d'interface qu'il occupe entre l'association, l'établissement, les administrations et les bénéficiaires :

- se repérer et agir dans des systèmes d'acteurs et d'actions complexes en terme de communication et de négociation et de contractualisation ;
- avoir une connaissance réactualisée des problématiques de populations afin de pouvoir anticiper les changements à mettre en œuvre dans les dispositifs d'intervention et les pratiques professionnelles en articulant des principes éthiques et techniques ;
- articuler son rôle d'acteur des politiques publiques avec les réalités du terrain professionnel et les valeurs associatives ;
- savoir travailler en réseau pour que l'établissement qu'il dirige soit promoteur d'offres de service diversifiées et adaptables ;
- être capable de réactualiser le projet d'établissement à partir de processus d'analyse et d'évaluation rigoureux, du contexte interne et externe, en déterminant les enjeux stratégiques et en faisant preuve de créativité. Il a, en effet, une responsabilité globale au niveau de l'institution mais aussi au niveau des actions engagées par l'ensemble du collectif de travail en ce qui concerne la pertinence et la qualité des pratiques professionnelles ;
- développer une dynamique managériale dans le champ de la gestion des ressources humaines. De ce point de vue, il doit être capable de convaincre, par ses compétences et son engagement personnel, pour entraîner l'implication des acteurs dans le projet. Il doit être un agent du changement, provoquant l'adhésion de son équipe aux transformations nécessitées par l'adaptation et l'amélioration des prestations.

Il s'agit, donc, comme manager d'élaborer et de mettre en acte une pensée stratégique. Dans ce contexte de tensions sociales, économiques, culturelles, d'aggravation des phénomènes de précarité et d'évolution des politiques publiques, le directeur doit faire preuve de lucidité, de réalisme et d'utopie créative, se donner les moyens de faire face aux responsabilités qui

sont les siennes, de faire évoluer son potentiel de connaissances et de compétences. La formation C.A.F.D.E.S doit contribuer à relever ce défi et ainsi à participer à la lutte contre les exclusions et pour les droits de l'homme, pour la promotion des individus et des groupes.¹ Elle représente un enjeu et un outil importants pour la qualification des cadres et des dirigeants institutionnels et pour la mise en œuvre des politiques sociales.

L'expérience de la formation des directeurs que nous avons acquise au cours des années, nous amène à penser qu'elle ne saurait se limiter à un enseignement exhaustif et systématique du programme mais qu'elle doit permettre au directeur d'être conforté dans l'exercice de sa fonction de chef de projet social dans son établissement et vis-à-vis de son environnement professionnel, politique et économique.

Certes, il ne faut pas minimiser l'importance des acquisitions de connaissances ; elles sont essentielles. La complexification des législations, des procédures et des financements ainsi que l'évolution des conceptions en matière de prise en charge et de gestion des projets rendent obligatoire une parfaite connaissance des textes et des théories, une ouverture constante sur l'évolution des méthodes et des dispositifs d'Action Sociale.

Nous insisterons, cependant, sur la nécessité pour le directeur d'avoir un espace de réflexion, de confrontation, de mutualisation, de débat, autour de sa représentation de l'Action Sociale et de ses enjeux, de son mode de management interne et externe ; d'avoir la possibilité de se distancer par rapport à une pratique quotidienne usante et quelquefois routinière pour y revenir plus outillé, avec une vision de sa fonction et de son cadre général d'intervention plus large, avec des propositions nouvelles.

Nous veillerons, à travers la formation, à ce que les connaissances nécessaires soient apportées, mais aussi à ce que le processus de formation, lui-même, par la création de synergies, de complémentarités et par la progression définie dans le séquençage, soit facteur de créativité individuelle et collective.

Le plan de formation, permet le respect des exigences fixées par le programme et le cahier des charges ainsi qu'il ouvre des espaces pour que les candidats bénéficient au maximum de l'alternance entre la formation et l'action sur le terrain. Les connaissances à acquérir ou à consolider sont variées et complexes ; le niveau et la forme des épreuves nous amènent à mettre en tension permanente une logique de connaissance rigoureuse et une logique de processus de formation dans une pédagogie active, impliquante, de développement personnel.

Notre projet se fixe pour ambition de gérer cette tension qui renvoie à celle que vit quotidiennement le directeur dans ses missions d'expertise et d'action. Ainsi, nous pensons pouvoir véritablement contribuer à la préparation au métier de directeur, à la hauteur des enjeux actuels, c'est-à-dire avec une recherche de niveau de qualification en cohérence avec les exigences de maîtrise des données de gestion, la conformité aux réglementations et la nécessité d'évolution permanente des dispositifs et des pratiques.

Pour atteindre cet objectif de qualification, nous nous appuyons sur :

- l'organisation pédagogique des enseignements,
- les méthodes pédagogiques utilisées dans la formation qui devront être adaptées aux objectifs visés et favoriser l'intégration des connaissances et la réflexion,
- le management général du dispositif qui s'appuiera :
 - sur l'animation du collectif d'intervenants,
 - sur l'implication des candidats,
 - et sur la mobilisation et la participation d'un partenariat local, départemental et régional.

¹ En référence avec le référentiel professionnel dans l'annexe I de l'arrêté du 27 août 2022

Ce partenariat doit renforcer nos liens avec les terrains professionnels, la réactivité du dispositif de formation aux évolutions des problématiques de populations et notre compétence sur certains champs comme celui de l'évaluation.

L'équipe pédagogique :

Des intervenants qualifiés et experts ayant développé des pratiques et réalisé des recherches spécifiques sur les différentes thématiques traitées (consultants, universitaires, professionnels du secteur social médicosocial, et plus largement de l'Economie Sociale et Solidaire...)

LA FORMATION DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

✖ Le cadre réglementaire

Référence de la certification visée :

- Décret no 2022-1190 du 27 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale
- Arrêté du 27 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale

Référentiels utilisés :

La formation est organisée à partir de quatre référentiels articulés les uns aux autres en annexe de l'arrêté du 27 août 2022

- Annexe I : référentiel professionnel, Blocs de compétences - activités et référentiel de compétences
- Annexe II : référentiel de formation
- Annexe IV : référentiel de certification

✖ Objectifs et attendus de la formation

L'organisation de la formation

La formation CAFDES est organisée en quatre domaines de formation qui correspondent à quatre **Blocs de Compétences** :

- **BC 1** : Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques,
- **BC 2** : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service,
- **BC 3** : Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service,
- **BC 4** : Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service,

Cependant, ce qui donne sens au processus pédagogique, qui tout au long de la formation structure l'appropriation des connaissances et la construction des compétences, c'est la façon dont chaque stagiaire construit pour lui et avec le collectif en formation, la fonction de direction au niveau des responsabilités qui sont les siennes ; c'est en quelque sorte le fil rouge qui rassemble l'ensemble des acteurs de la formation CAFDES.

Ainsi, en 1^{ère} séquence, l'accent sera mis sur le directeur « expert », dans la connaissance des politiques publiques des dispositifs et des problématiques de population qui donne le cadre général à partir duquel il repère la complexité des situations et contextualise son approche d'une problématique de population objet de la note d'aide à la décision qu'il doit élaborer.

En 2^{ème} et 3^{ème} séquences, il s'agira davantage du directeur qui identifie et mobilise les ressources internes et externes en droit du travail et GRH ; gestion budgétaire, financière et logistique en cohérence avec le pilotage et l'animation du projet d'établissement.

Enfin dans la dernière séquence, intégrative de l'ensemble des domaines précédents, le directeur exerce ses responsabilités globalement dans la redéfinition, la conduite, le management du projet d'établissement dans une visée stratégique et opératoire.

La fonction de direction sera mise au travail à l'intérieur de chaque domaine de formation et de façon plus précise, en lien avec les différents domaines de compétences dans des espaces dits de professionnalisation tout au long de la formation.

Les méthodes pédagogiques reposeront sur :

- ➔ la responsabilisation et l'implication des stagiaires, voire sur une dynamique, de co-production du processus de formation dans une logique participative : ateliers de méthodologie de projet, de préparation à la rédaction de la note d'aide à la décision, réalisations des stages qui font l'objet de cahier des charges ;
- ➔ et dans l'exigence de qualité des productions et des relations de travail dans le collectif en formation ;
- ➔ l'alternance qui favorisera la professionnalisation des stagiaires en les accompagnants dans leur prise de poste (il est assez fréquent que l'entrée en formation accélère une promotion professionnelle), dans la prise de conscience des exigences de ce métier, en particulier dans sa dimension stratégique et managériale.

Les stages dans la formation

La formation pratique est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation et participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Elle se déroule sous la forme de stages adossés aux Blocs de Compétences suivant les modalités suivantes :

- Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale, la formation pratique est référée aux quatre blocs de compétences, soit **510h** (avec possibilité d'allègements selon les situations des candidats).
- Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences, une période de formation pratique est référée à chacun des blocs de compétences ainsi :
 - BC1 : 154 heures
 - BC2 : 147 heures
 - BC3 : 133 heures
 - BC4 : 76 heures
- La formation pratique peut se dérouler sur deux sites différents.
- Les candidats **en situation d'emploi dans le secteur de l'action sociale ou médico-sociale** peuvent réaliser la période de formation pratique au sein de leur organisation d'emploi, sous réserve de l'effectuer dans un établissement ou un service distinct de celui où ils exercent et auprès d'un public différent.
- Les candidats **en fonction de directeur ou de directeur adjoint** d'établissement ou de service d'intervention sociale peuvent, le cas échéant, effectuer une partie de la formation pratique sur le poste occupé.

L'évaluation

Par ailleurs la formation CAFDES qui se déroule sur 26 mois est structurée selon deux modes de validation : une validation en ECTS² et une validation par Blocs de Compétence. La structuration pédagogique est organisée de façon à concilier deux logiques :

→ une logique de contenu qui renvoie à l'échéancier des épreuves, au rythme et aux formes de validation nouvelles : contrôle continu sous la responsabilité des centres agréés, épreuves nationales et validation en ECTS.

→ une logique de processus de formation qui prend en compte une progressivité dans les appropriations par rapport à la fonction de directeur, en particulier le passage entre l'acquisition de connaissances et son utilisation dans l'action, dans l'élaboration, la mise en œuvre, le management stratégique et la conduite du projet d'établissement ou de service.

Elle doit tenir compte aussi de la personnalisation des parcours³ des cursus de formation à partir :

- de la procédure de validation Enseignement Supérieur
- de la procédure de validation des acquis de l'expérience professionnelle
- de l'acquisition de blocs de compétences obtenus par ailleurs

par l'identification de modules de formation « valables » dont l'organisation doit permettre aux candidats d'être tout à fait intégrés dans le collectif en formation et de participer à chaque regroupement mensuel; et à partir de la singularité et de la diversité des trajectoires scolaires, universitaires et professionnelles des stagiaires.

² La mise en ECTS dans la formation permet la mobilité des stagiaires en France et en Europe car elle permet la capitalisation d'UF, transférables d'un Institut de formation à un autre.

³ En référence à la Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

LES BLOCS de COMPETENCES

BC 1 : Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques

196h Formation théorique

- BC1_UF 1 Le projet stratégique et les politiques publiques 13 ECTS
- BC1_UF 2 Veille stratégique 3 ECTS
- BC1_UF 3 Partenariat et travail en réseau 5 ECTS

154h Formation pratique

- BC1_Stage 12 ECTS

Total 33 ECTS

BC 2 : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service

154h Formation théorique

- BC2_UF 1 Le projet d'établissement ou de service 18 ECTS
- BC2_UF 2 Les droits et libertés des personnes 3 ECTS

147h Formation pratique

- BC2_Stage 15 ECTS

Total 36 ECTS

BC 3 : Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service

196h Formation théorique

- BC3_UF 1 Management et organisation du travail 13 ECTS
- BC3_UF 2 Gestion des ressources humaines 5 ECTS
- BC3_UF 3 Dialogue social 3 ECTS

133h Formation pratique

- BC2_Stage 9 ECTS

Total 30 ECTS

BC 4 : Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service

154h Formation théorique

- BC4_UF 1 Gestion économique et financière 10 ECTS
- BC4_UF 2 Pilotage des investissements et de la logistique 5 ECTS

76h Formation pratique

- BC1_Stage 6 ECTS

Total 21 ECTS

La validation

Le CAFDES comprend quatre blocs de certification ; chacun des blocs est validé par une épreuve de contrôle continu organisée par le centre de formation et par une épreuve nationale. Cf. ANNEXE V de l'arrêté du 27 août 2022.

Trois épreuves nationales sont organisées par l'EHESP :

- une épreuve relative à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques_BC2
- une épreuve relative au management et à la gestion des ressources humaines_BC3
- une épreuve relative à la gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou service_BC4

Une épreuve relative à l'expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire est organisée par le centre de formation_BC1.

Chaque bloc de compétence est validé séparément. Il est validé si le candidat obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 selon les modalités précisées dans l'annexe V de l'arrêté du 27 août 2022.

La sanction :

Le C.A.F.D.E.S, certificat délivré par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) au nom du ministre chargé des Affaires Sociales est sanctionné par un niveau 7.

✖ Taux de réussite et d'insertion

A l'issue du parcours de formation, nous pouvons observer un taux de réussite en 2023 de 88%.

Le taux d'insertion est quant à lui non mesuré par l'IRTS, les apprenants suivant la formation étant déjà en poste. Mais nous pouvons malgré tout attester que le CAFDES est un diplôme prioritairement attendu lors des recrutements dans le secteur.

✖ Dispenses et allègements

Des allègements de formation ou des dispenses d'épreuves de certification sont possibles pour des candidats titulaires de diplôme ou de certificat mentionnés à l'annexe III de l'arrêté du 27 août 2022 déjà cité ou présent sur une liste fixée par le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

Les allègements et dispenses seront inscrits dans le protocole d'allègement des centres de formation.

CAFDES: TABLEAU d'ALLEGEMENTS de FORMATION et de DISPENSES d'EPREUVES de CERTIFICATION ⁴⁵				
Diplôme d'Etat détenu par le candidat ⁶	BC1: Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques	BC2 : définir et piloter le projet d'Etablissement ou de service	BC3 : Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service	BC4 : Gérer les volets économiques, financiers, et logistique de l'établissement ou du service
Diplôme d'Etat d'assistant de service social	Allègement			
Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	Allègement			
Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familial	Allègement			
Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé	Allègement		Allègement	
Diplôme d'Etat d'éducateur de jeune enfant	Allègement	Allègement	Allègement	
Certification d'Aptitude aux Fonctions d'encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale	Dispense	Allègement	Allègement	Allègement
Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale	Dispense	Dispense	Allègement	
Diplôme supérieur en travail social	Dispense	Allègement	Allègement	

La dispense d'un bloc de compétence entraîne la validation du bloc de compétence et la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant

✕ Personnes en situation de handicap

L'IRTS propose des aménagements matériels et pédagogiques lors des épreuves de sélection et de certification mais aussi tout au long de la formation.
Pour toute information nous vous invitons à vous rapprocher du référent handicap Séverine MARCHAL : severine-marchal@irts-pacacorse.com

⁴ Références réglementaires : [Arrêté du 31 août 2022, Annexe III Tableau d'allègements de formation et de dispenses d'épreuves de certification](#)

⁵ Les allègements de formation précisés dans le tableau ne présentent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours professionnel du candidat.

⁶ Les allègements de formation précisés dans le tableau s'appliquent aux titulaires d'un diplôme d'Etat du travail social classé au niveau 5 ou au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles.

PLANIFICATION PREVISIONNELLE 2026-2028

2026	ENSEIGNEMENT THEORIQUE	STAGE PRATIQUE			
Septembre 2026	28h	Stage pratique BC1			
Octobre 2026	35h				
Novembre 2026	35h				
Décembre 2026	35h				
TOTAL 2026	133 h				
2027					
Janvier 2027	35h	Stage pratique BC1			
Février 2027	35h (dont Contrôle Continu BC1)				
Mars 2027	35h				
Avril 2027	35h				
Mai 2027	35h (dont Certification BC1)	Stages pratiques BC3	Stages pratiques BC4	Stages pratiques BC2	
Juin 2027	35h				
Juillet 2027	21h (dont Contrôle Continu BC3)				
Septembre 2027	35h				
Octobre 2027	35h				
Novembre 2027	35h (dont Contrôles Continus BC4 et BC2) NB: 7 h Prévoir déplacement à RENNES				
Décembre 2027	35h (dont Contrôles Continus BC4 et BC2)				
TOTAL 2027	371 h				
2028					
Janvier 2028	35h				
Février 2028	35h				
Mars 2028	35h				
Avril 2028	35h				
Mai 2028	Certification : Epreuves Nationales BC3 et BC4				
Juin 2028	21h				
Septembre 2028	7h				
Octobre 2028	14h				
Novembre 2028	Certification : Epreuve Nationale BC2 Epreuve Nationale BC2NB: Prévoir déplacement à RENNES				
TOTAL 2028	196h				
TOTAL 2026-2028	700 h	510 h (allègements possibles)			
DUREE TOTALE DE LA FORMATION : 700 h + 510 h = 1 210 h					

FINANCEMENT ET LIEU DE LA FORMATION

✧ Formation continue ou apprentissage

Formation ouverte aux personnes salariées dont l'employeur ou un opérateur de compétence (OPCO, TRANSITION PRO) finance l'intégralité du coût de la formation, soit 15 400 euros.

Durée totale

1 210 H réparties ainsi :

- ➔ 700 heures de formation théorique,
- ➔ 510 heures de formation pratique et de stage long

Coût global

15 400 € (dont droits d'inscription à l'EHESP inclus)

Coût par Bloc de Compétences :

BC1 : **4312 €**

BC2 : **3388 €**

BC3 : **4312 €**

BC4 : **3388 €**

✧ **Coût de l'épreuve de sélection orale : 170€**

✧ **Lieu de formation**

IRTS PACA & Corse
20 bd des Salyens
13008 Marseille
04 91 76 99 00

Une partie du volume horaire se déroulera aussi à l'extérieur, telles que des institutions publiques ou privées du secteur de l'action sociale ou médico-sociale, en fonction des exigences de la formation et sera validée par l'I.R.T.S.. De plus il faut prévoir deux déplacements à Rennes, un premier en novembre de la 2ème année et un second en fin de formation.

L'ADMISSION EN FORMATION

✖ Les conditions d'admission

Peuvent se présenter à l'épreuve d'admission, les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique et inscrit au niveau 5 du cadre national des certifications;
- Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire;

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet.

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature:

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage;
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale en application des articles D. 451-11 à D. 451-16 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret du 27 août 2022 susvisé;
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale relevant en application des articles D. 451-11 à D. 451-16 du code de l'action sociale et des familles.

Un entretien de positionnement déterminera la proposition pédagogique la plus adaptée pour le candidat.

✖ L'épreuve orale d'admission

Une épreuve orale d'admission

Elle vise à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de direction, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Elle consiste à un entretien, à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :

<https://www.irts-pacacorse.com/formations/directeur-detablissement-ou-de-service-dintervention-sociale/>

RENSEIGNEMENTS

IRTS PACA Corse
Service Encadrement
20 Bd des Salyens
CS80133
13267 MARSEILLE cedex 08
 04 91 76 99 00

contact-encadrement@irts-pacacorse.com